

# **Erasmus + 2020 – 2027 : quelles nouveautés dans le secteur scolaire ?**

**La grande nouveauté en 2020 du côté d'Erasmus+ réside dans les accréditations, qui sont mises en place pour les secteurs scolaire, Domaine de l'Education et de la Formation Professionnelle (EFP) et Formation Adulte dès l'automne 2020.**

## **Le principe ?**

Les établissements doivent se projeter sur plusieurs années à venir en exposant leur stratégie en terme de projets européens.

## **L'intérêt ?**

L'accréditation sera accordée jusqu'en 2027, ce qui évitera le dépôt de candidatures tous les ans ou tous les deux ans comme précédemment, et permettra ainsi d'ancrer les mobilités dans la durée.

## **Quelles nouveautés dans le secteur scolaire en 2020 ?**

Les élèves de filière générale peuvent obtenir un financement pour effectuer un séjour dans un établissement scolaire en Europe ou dans une autre structure (une entreprise, une association).

Les mobilités de groupes sont maintenant dans les dossiers de mobilité Erasmus+ (dossiers « clé 1 » accessibles via l'accréditation) : il s'agit pour des élèves français d'échanger et d'apprendre avec des élèves d'un autre pays. La réciprocité n'est plus systématique mais constituera toujours un élément riche et bienvenu.

Deux ateliers d'écriture ont été mis en place fin septembre pour aider les établissements dans cette nouvelle démarche, l'un à Rennes et l'autre à Paris pour le secteur « enseignement scolaire ». D'autres journées seront proposées, dans les différentes régions, pour partager le plus largement possible les nouveautés de cette programmation Erasmus 2020 – 2027.

Contact : Anne-Sophie Goyon, Chargée de mission pour l'appui au montage de programme Erasmus+ / animatrice de réseau pays Scandinave de l'enseignement agricole, anne-sophie.goyon@educagri.fr